



Aide au retour: un changement de perspective

Aide au retour concrète

Tunisie, Mahdia



En mars 2013, après avoir passé plus de dix ans hors de Tunisie, M.I. a décidé de rentrer volontairement dans son pays d'origine. Il a participé au programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration financé par le Secrétariat d'Etat suisse aux migrations (SEM) et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En participant à ce programme, M.I. a bénéficié d'une aide à la réintégration et de conseils afin de développer une activité professionnelle durable.

Peu après de son arrivée en Tunisie, M.S. a suivi une formation organisée par l'OIM dans le but d'acquérir des connaissances en gestion. Pour pouvoir profiter de sa longue expérience dans le domaine de la confection d'habits, M.I. a souhaité ouvrir un atelier de couture. Avec l'aide des conseillers de l'OIM Tunis, il a élaboré un projet d'affaires qu'il a soumis au Comité d'Evaluation composé de représentants du gouvernement suisse, tunisien et de l'OIM. Son projet approuvé, M.I. a contacté des fournisseurs pour obtenir le matériel nécessaire pour son atelier de couture. Lorsqu'il a présenté les documents attestant qu'il avait acquis les machines à coudre, les bobines de fils, les étoffes et les divers outils de coutures indispensables pour réaliser son projet, l'OIM a réglé les factures selon les modalités fixées par le programme.

Aujourd'hui, M.I. est heureux d'être de retour dans sa ville d'origine et d'avoir son propre atelier de couture. Les revenus de son activité lui permettent de soutenir sa famille et de réinvestir dans sa petite entreprise qu'il prévoit d'agrandir dans les années à venir.

Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.

SEM/OIM, janvier 2015

